

DECISION
N° D26/80

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10-5°,

Vu le décret du 16 mai 2023 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Article 1er : Mme Angélique DELORME est nommée en qualité de Directrice générale déléguée de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours auprès du Président-Directeur général de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse ; l'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur les sites internet et intranet de l'établissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Fait en deux exemplaires à Paris,
Le 27 mars 2026

Le Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac

Emmanuel KASARHÉROU